

DOSSIER DE PRESSE

Pour l'apprentissage, la Région Hauts-de-France s'engage



© Jean-Luc CORNU

CONTACTS PRESSE

Peggy Collette : peggy.collette@nordpasdecalaispicardie.fr – 03 28 82 53 03 / 06 75 93 38 28

Wilma Rughooputh : wilma.rughooputh@nordpasdecalaispicardie.fr - 03 28 82 53 18 / 06 18 78 12 12

Sébastien Voisin : sebastien.voisin@nordpasdecalaispicardie.fr – 03 28 82 53 24

SOMMAIRE

Le plan ambitieux de la Région en faveur de l'apprentissage.....	5
Le Conseil régional soutient les entreprises et les jeunes du territoire engagés dans l'apprentissage par des aides adaptées et des démarches simplifiées.....	7
▪ Les aides aux entreprises.....	7
▪ Les aides aux apprentis.....	8
▪ Le bouquet de services pour des démarches simplifiées.....	9
Une carte des formations renouvelée pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises.....	11
Informations pratiques et dates à retenir.....	13

Le plan ambitieux de la Région en faveur de l'apprentissage

Voté lors de la séance plénière du Conseil régional du 26 avril 2016, ce plan, le plus ambitieux de France, doit permettre d'encourager les entreprises à recruter des apprentis, de dynamiser l'entrée des jeunes dans le monde du travail, d'adapter l'offre d'apprentissage aux besoins des entreprises et des territoires, bassins d'emploi par bassins d'emploi. Comme le précise Xavier Bertrand, Président du Conseil régional, « *un jeune en apprentissage de plus, c'est un chômeur de moins* ». La Région met ainsi en place différentes aides pour soutenir les entreprises et les jeunes des Hauts-de-France engagés dans l'apprentissage et un bouquet de services pour les accompagner.

50 000 apprentis d'ici 5 ans en Région Hauts-de-France

L'objectif de l'exécutif régional est d'atteindre 50 000 apprentis d'ici 5 ans dans un territoire, devenu avec la fusion, le plus jeune de France.

Cependant, elle ne compte que 33 000 apprentis et moins de 4% d'entreprises publiques et privées signataires de contrats d'apprentissage.

Au vu de son nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans, la région Hauts-de-France devrait compter pour 10 % des effectifs nationaux d'apprentis.

Le Plan en faveur de l'apprentissage, avec son offre régionale de services inédite en France, encourage le recours à l'apprentissage, véritable levier pour l'emploi.

Une offre régionale de services inédite en France et des aides adaptées en faveur des jeunes et des entreprises de la région

Pour mener à bien son objectif de développement et sécurisation de l'apprentissage, la volonté régionale est d'être l'interlocuteur unique de l'apprentissage en Hauts-de-France. Le Conseil régional met ainsi en place, à destination des jeunes et des entreprises, qui souhaitent s'engager dans l'apprentissage, un service d'information actualisé, adapté, simplifié et réactif et un soutien financier et matériel à la hauteur de l'implication exigée par l'apprentissage.

Enfin, pour une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises locales, la Région souhaite adapter la carte des formations. Dans le cadre du Plan apprentissage, une attention particulière sera donnée aux métiers d'avenir, aux métiers de demain (professions de la santé, métiers de la petite enfance, métiers du grand âge en lien avec le développement de la « Silver économie »).

Le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France est une priorité du Conseil régional et un levier essentiel de soutien au travail sur le territoire régional.

La Conseil régional soutient les entreprises et les jeunes du territoire engagés dans l'apprentissage par des aides adaptées et des démarches simplifiées

LES AIDES AUX ENTREPRISES

Partant du constat qu'il est indispensable d'apporter un soutien aux entreprises TPE/PME qui soit à la hauteur de l'implication exigée des employeurs lorsqu'ils recrutent un jeune apprenti, le Conseil régional décide de mettre en place plusieurs aides.



© Emmanuel WATTEAU

- **L'aide d'initiative régionale** consistant à tripler le montant actuel de l'Aide au recrutement d'apprentis prévue par le Code du travail. Elle est versée depuis le 1^{er} juin, aux employeurs, du secteur public ou privé, de la région qui ont embauché un apprenti en contrat d'apprentissage selon les conditions suivantes :

Embauche d'un apprenti de 18 ans et plus

- 3000 euros versés la 1^{ère} année du contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés
- 1000 euros versés pour les années suivantes pour les entreprises de 11 à 20 salariés

Embauche d'un apprenti de moins de 18 ans

- 1000 euros versés uniquement la 1^{ère} année de contrat pour les entreprises de 11 à 249 salariés

- **La prime à l'apprentissage.** D'un montant de 1000 euros, cette prime est versée aux entreprises de la région qui ont embauché un apprenti à compter du 1^{er} juin 2016

Embauche d'un apprenti de 18 ans et plus

- La 1^{ère} année de contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Les années suivantes pour les entreprises de 11 à 20 salariés

Embauche d'un apprenti de moins de 18 ans

- 1000 euros versés annuellement aux entreprises de la région de moins de 11 salariés qui ont embauché un apprenti en contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} juin 2016.

L'aide d'initiative régionale et la prime à l'apprentissage ne sont pas cumulables la 1^{ère} année de contrat.

- **L'aide au recrutement d'apprentis.** Cette aide d'un montant de 1 000 euros est versée aux employeurs de moins de 250 salariés qui ont embauché un apprenti à compter du 1^{er} juin 2016. Cette aide destinée à encourager les entreprises à renouer avec l'apprentissage se traduit par un versement unique aux entreprises qui n'ont pas employé d'apprentis, depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente, à compter lors de la conclusion du nouveau contrat d'apprentissage ou lorsque l'entreprise, à la date de la conclusion d'un nouveau contrat, justifie embaucher plus d'apprentis qu'au 1^{er} janvier de l'année précédente.

L'aide au recrutement est cumulable avec l'aide d'initiative régionale ou la prime à l'apprentissage qui ne sont pas cumulables la 1^{ère} année de contrat.

LES AIDES AUX APPRENTIS

D'autre part, le Conseil régional offre aux apprentis des conditions de formation optimisées à travers différentes aides recouvrant tous les aspects de l'engagement dans l'apprentissage.

- **L'aide de rentrée.** La Région prend en charge les premiers équipements nécessaires (outillages professionnels ; scolaires ou de sécurité) pour alléger la charge financière des jeunes et leurs familles. Cette aide directe de la Région d'un montant de 200 euros sera accordée, aux jeunes apprentis entamant un nouveau cycle de formation par apprentissage, dès la rentrée scolaire 2016 et via la « Carte génération ».



© Olivier DESPICHT

- **Les aides régionales aux transports, à l'hébergement et à la restauration.** Le Conseil régional facilite l'autonomie et la mobilité des apprentis et alternants qui partagent leur temps entre trois lieux de vie (CFA-Domicile-Entreprise). Ces aides seront versées annuellement aux apprentis par l'intermédiaire des CFA.
 - *l'aide au transport (forfait calculé selon un barème kilométrique)*
 - *l'aide à l'hébergement (forfait par nuitée)*
 - *l'aide à la restauration (forfait par repas)*
- **Les « Appels à projets Mobilités » auprès des CFA régionaux pour une mobilité européenne accrue et diversifiée des apprentis.** La Région encouragera ainsi les CFA à développer des initiatives de mobilité innovantes (jumelage ; voyage d'études ; création et mise en œuvre de réseau de formateurs en Europe...) en lien avec le programme expérimental développé par le député européen et ancien ministre Jean Arthuis sur le programme « Mobilité européenne et apprentissage ».

LE BOUQUET DE SERVICES POUR DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

La Région pilote et anime une nouvelle offre de services, pour développer l'emploi par l'apprentissage, au bénéfice des entreprises, des apprentis, futurs ou en cours de parcours et de leurs familles.

Ce bouquet de services doit permettre l'offre d'une information individualisée, de simplifier les démarches, de prévenir et prendre en charge les ruptures de contrat d'apprentissage.

- **Simulateur en ligne pour le calcul des aides, développé en partenariat avec l'État, dès la mi-juin.**
- **Foire aux questions** en ligne.
- **Un numéro vert - 0 800 02 60 80.** La Région assure la mise en relation des jeunes et des entreprises avec les acteurs compétents. Chaque entreprise ou groupement ayant le projet de recruter un apprenti peut appeler directement le numéro vert.
- **La Carte Génération #HDF.** Cette carte permettra aux lycéens et apprentis de disposer des aides octroyées par le Conseil régional pour l'achat de manuels scolaires ou équipements nécessaires à la scolarité. Le montant des aides accordées devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région.
- **La mobilisation d'un médiateur** en amont et aussi tout au long de la vie du contrat d'apprentissage.
- **La Région pilote et démultiplie la prospection d'offres de contrats** assurée par les partenaires en mobilisant les réseaux du Service public régional de l'Orientation. Des « **développeurs de l'apprentissage** » pourront être cofinancés par la Région et l'Europe pour prospecter de nouvelles entreprises, en lien avec les équipes de Proch'emploi, en vue de la signature de contrats d'apprentissage.
- Aide aux jeunes et leurs familles pour rencontrer les entreprises lors de **grands rendez-vous de l'apprentissage**.
- **Point d'informations dans les futures antennes régionales** des territoires en articulation avec les plateformes pour l'emploi.



© Guillaume CROCHEZ

Une carte des formations renouvelée pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises de la région

Pour une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises locales, la Région souhaite adapter la carte des formations. Dans le cadre du Plan apprentissage, une attention particulière sera donnée aux métiers d'avenir, aux métiers de demain. La carte des formations sera renouvelée pour la rentrée scolaire 2017.

Adapter l'offre de formation pour répondre aux besoins des entreprises locales et aux métiers d'avenir

Le Conseil régional, au travers de sa compétence pleine et entière sur l'élaboration de la carte des formations par apprentissage et en concertation avec les partenaires, travaillera à l'élaboration d'une carte des formations tournées vers les métiers d'avenir de la région :

- **Les professions de la santé, les métiers de la petite enfance, les métiers du grand âge en lien avec le développement de la « Silver Economie ».** En effet, l'allongement du temps de la vie, la volonté du maintien à domicile, conjugués à l'essor des nouvelles technologies, de la robotisation font émerger des besoins quantitatifs et qualitatifs nouveaux, notamment dans les filières traditionnelles de la santé, du social, de l'animation (aide-soignant, infirmier, ergothérapeute, services à la personne), mais aussi dans le domaine de la production (industrie pharmaceutique, équipements spécialisés)
- **Les métiers de l'habitat intelligent** (toutes les filières du second œuvre du bâtiment, de la domotique, de l'éco-construction, de l'efficacité énergétique).
- **Les métiers du numérique.** Les études prospectives font état de besoin de recrutement de plusieurs dizaines de milliers d'emplois aux échelons national et européen dans les années à venir et dans tous les secteurs qui concernent la vie quotidienne (transport, habitat, construction, enseignement, télésurveillance...). Ces métiers sont représentés dans des filières spécifiques de l'informatique, mais aussi dans celles de la maintenance et offrent des préparations à des diplômes allant du CAP au Bac+5.

Une carte des formations pour promouvoir l'apprentissage comme vecteur de réussite

L'apprentissage doit être un outil de formation réactif, souple et adaptable aux besoins par :

- **La diversification de l'offre en fonction du marché de l'emploi et le soutien régional aux préparations à l'apprentissage** (DIMA, sas préparatoires etc.), dès la sortie de 3^{ème} de collège.
- **La promotion d'un modèle pédagogique de mixité des parcours** (ex : 1 an en lycée, 2 ans en apprentissage ou l'inverse) **et de mixité des publics** (lycéens, apprentis et stagiaires de la formation continue ensemble dans un même module pédagogique)
- **L'ouverture en région aux titres professionnels ouverts à l'alternance au niveau national.**

Ce travail se fera dans le cadre d'un partenariat étroit et renforcé avec les branches professionnelles pour répondre aux besoins des bassins d'emploi.

INFORMATIONS PRATIQUES ET DATES À RETENIR

- Le numéro vert du Conseil régional Hauts-de-France : accessible aux entreprises, aux jeunes et leurs familles pour un premier niveau d'informations et une mise en relations avec les acteurs compétents



- Le site internet du Conseil régional Hauts-de-France : www.nordpasdecalaispicardie.fr pour les informations et démarches en ligne
- Les aides aux entreprises : pour tous les contrats démarrant à compter du 1^{er} juin 2016
- Les aides aux apprentis : pour tous les contrats démarrant à compter de la rentrée scolaire 2016-2017
- La Carte Génération #HDF : à commander en ligne via www.generation-npdcp.fr à partir du 28 juin

UN PLAN DE COMMUNICATION D'ENVERGURE

Un plan de communication à destination des entreprises et du grand public sera lancé mi-juin et se poursuivra en septembre pour informer sur les aides financières et le bouquet de services (flyer, spot radios et télévisuels, messages sur le web et relais sur les réseaux sociaux, mobilisation des réseaux économiques...).

Région
Hauts-de-France
Nord Pas de Calais - Picardie

CONTACTS PRESSE

Peggy Collette : peggy.collette@nordpasdecalaispicardie.fr – 03 28 82 53 03 / 06 75 93 38 28

Wilma Rughooputh : wilma.rughooputh@nordpasdecalaispicardie.fr - 03 28 82 53 18 / 06 18 78 12 12

Sébastien Voisin : sebastien.voisin@nordpasdecalaispicardie.fr – 03 28 82 53 24